

Les Nouvelles de L'ACcRèPa

JUIN 2016
NUMÉRO 74



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE
Site Internet : <http://www.accrepa.fr>





ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com



Magasin d'accessoires et pièces détachées

Atelier Automobiles et Camping-cars



-10 % sur les accessoires

Réservé aux membres de l'ACcRéPa

ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

2 rue Saint Philibert - 91220 Le Plessis-Pâté

☎ **01.60.84.29.75. // 06.10.92.08.22**

Courriel : **accrepa@accrepa.fr** Site Internet **http://www.accrepa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Palaiseau sous le N° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours
n° IM 075100284 - Assurance MACIF n° 15195976

Affiliée à la Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes (F.I.C.M.)

ANNONCEURS

ALDEN
AMI RESEAU
CARLOS LOISIRS 91
ESPACE LOISIRS
ESSONNE CARAVANES
EUROMER
EXPO CAMPING SPORT
FIRESTONE
FRANCE PASSION
FERME DE LA LIONNIERE
LUDOSPACE
MARQUET
MARTINIQUE CAMPING-CAR
MATELAS CAMPING-CAR
ORCADA
PAN TRAVEL
PASS CAMPING CAR
PELLETIER TEXTILES
SALAISONS DE PRADELLES
WATTELLIER LOISIRS
YO REMORQUES

Ils sont nos fidèles partenaires et nous aident pour la parution de notre revue. Donnons-leur la préférence pour nos achats en nous recommandant du club.

Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

illustrations photos ACcRéPa et Fotolia.

SOMMAIRE

Sommaire	3
Editorial	4
Conseil d'Administration	7
Actualités	9

Les Sorties :

• Sorties FFACCC et autres clubs.....	10
• Sorties ACcRéPa 2016/2017.....	11
• Salon du Bourget.....	13
• Forum des Voyages à Belley	14
• Réveillon à Saint Pétersbourg.....	16
• Voyage en Roumanie	25

Carnet de voyage :

• Lettre de la FICM (EURO CC).....	29
• Séjour à Châtel	30
• Retrouvailles à Beauval	36

Ils ont pensé à nous	35,40
Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa	41
Conditions générales.....	42



RÈGLES DE PARUTION : « Les Nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution trimestrielle (Mars, Juin, Septembre, Décembre) avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non-conforme aux buts de l'Association.



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers amis,

Enfin, voilà votre revue !

Notre voyage en Ecosse s'est passé sous le soleil alors que le Zouave avait les pieds dans l'eau. Courage à ceux qui ont trouvé leur sous-sol inondé.

Nous nous sommes réunis à Moyaux pour notre Conseil d'Administration après l'Ecosse.

C'était presque la route pour rentrer...

En ce qui concerne l'Assemblée Générale 2016 qui se tiendra à Saint Denis les Ponts (28) les 5 et 6 novembre, nous avons décidé d'appliquer une réduction de 10 € par personne sur le prix du repas du samedi soir à tous ceux qui étaient présents en 2015. En plus nous aurons cette année un spectacle de comique pendant le repas. J'espère que ces deux décisions feront taire certaines rumeurs et certaines paroles fort désagréables à entendre. Je vous rappelle que le conseil d'administration est composé de bénévoles qui se donnent à fond pour vous satisfaire mais qui profitent aussi de leurs maisons à roulettes. Je tiens encore et toujours à les remercier. Nous sommes une équipe formidable et d'ailleurs à ce sujet deux postes vont se libérer à notre prochaine Assemblée Générale. Y-a-t-il des volontaires qui ont envie de donner un peu de leur temps pour nous aider à faire vivre l'ACcRéPa ?

Je remercie les deux équipages qui nous ont représentés en Grèce à l'Euro CC. L'année prochaine l'Euro CC aura lieu à LEON en Espagne. Les dates retenues sont du 10 au 16 avril avec prolongations du 17 au 23 avril 2017. J'espère que vous serez nombreux à m'accompagner.



Début avril la FFACCC a tenu un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale à Retournac. Un changement important a eu lieu, à savoir, Luigi Bianchi a cédé sa place de Président de la FFACCC à Alain Clavier membre du Camping Car Club Rhône Alpes, mais il reste au sein du comité exécutif.

Merci Luigi pour tout ton dévouement et bienvenue à toi Alain, nous saurons te soutenir.

La FFACCC augmente sa cotisation de 2 € à compter du 1er janvier 2017.(même tarif depuis 8 ans). Compte tenu du délai très court pour vous en informer, nous avons décidé en Conseil d'Administration que le club prendrait à sa charge cette augmentation pour 2017.

Une page facebook concernant la FFACCC a été créée.

A compter du 1er janvier 2017, je pourrai à nouveau vous délivrer des cartes CCI.

Vous verrez une nouvelle bannière au Salon du Bourget avec comme slogan :

Indépendant ou en Club, la FFACCC est à vos côtés

Les sorties continuent à l'ACcRéPa : Bretagne, Touraine, Martinique... Grand merci à nos organisateurs. Le calendrier 2017 ne se remplit pas beaucoup, je lance un appel aux bonnes volontés. Nous pouvons vous aider, et même vous accompagner.

Malheureusement quelques équipages ont dû annuler leur participation pour problème de santé. Je leur souhaite un prompt rétablissement et espère qu'on les retrouvera très vite parmi nous. Courage à vous tous qui souffrez en silence.

Nous pourrons nous retrouver début août à Port sur Saône pour le festival international de Folklore, sur le tour de l'avenir pour les passionnés de vélo. Septembre sera vite là avec la découverte de la Touraine, le salon du Bourget qui se tiendra du 24 septembre au 2 octobre, puis la Martinique et enfin notre Assemblée Générale suivie du Forum des Voyages organisé par le Camping Car Club Rhône-Alpes à BELLEY (01).

Bonnes balades à tous, n'oubliez pas votre club, une carte postale fait toujours plaisir.

Avec ma plus sincère amitié,

Jocelyne



FRANCE PASSION

ÉTAPES GOURMANDES ET CHALEUREUSES



Vos plus belles étapes en camping-car !

Vous êtes invités chez
1900 vignerons, fermiers
et artisans...



9500 emplacements
gratuits



Tarif amical FFACCC

26 € au lieu de 29 €
Édition disponible en **MARS 2016**



france-passion.com

Recherche d'étapes, itinéraires, rendez-vous festifs...

Adressez votre bon de commande à : **France Passion - CS 10057 - 84202 Carpentras Cedex**



DÉCOUVERTE



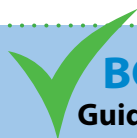
CONVIVIALITÉ



+ COORDONNÉES GPS
+ PHOTOS
+ **200 NOUVELLES ÉTAPES...**



RENCONTRE



BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2016

MARS 2016 - PÂQUES 2017

☐ Je demande mon inscription sur la liste
des invités et je m'engage à respecter les
"Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion"

Mon N° de carte d'invité :

Mon Club :

VAD-03/16

Nom

Prénom

Adresse

Email

Je règle 26 € au tarif spécial FFACCC (prix public : 29 €) par chèque
bancaire à l'ordre de France Passion • **Livraison** du Guide des Etapes : **Mars 2016**
Après mars, livraison sous 5 jours à réception de votre commande.

* à lire sur france-passion.com

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

selon l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 14 novembre 2015



**Président d'honneur
Raymond LAPORTE**



Jocelyne LEBLANC



Brigitte LE CALVEZ



Annick DEBAERT



Claudine COUSIN



Jean-Claude MOUFFLE



Jean-Claude METEYER



Monique BONNEGRACE



Jean-Paul SILVESTRI

Jocelyne LEBLANC	Présidente Coordinatrice des voyages	📞 06.10.92.08.22	leblancjojo@hotmail.com
Claudine COUSIN	Vice-présidente Rédaction journal	📞 06.79.20.59.95	claudine.cous1@free.fr
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-président Responsable site internet	📞 06.59.84.83.08	jean-claude.mouffle@sfr.fr
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière Déléguée FFACCC	📞 06 08.06.08.01	brigittelecalvez@hotmail.fr
Annick DEBAERT	Secrétaire	📞 06.80.06.88.00	annick.debaert@free.fr
Monique BONNEGRACE	Publicité Relations extérieures	📞 06.70.68.69.84	jc.bonnegrace@wanadoo.fr
Jean-Claude METEYER	Comptable	📞 06.60.23.09.98	maxamelina@orange.fr
Jean-Paul SILVESTRI	Trésorier adjoint	📞 06.81.55.15.43	jean-paul.silvestri@orange.fr

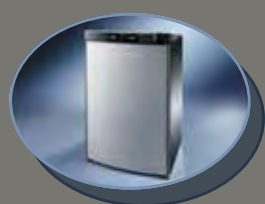


PASS CAMPING-CAR

Votre réparateur à DOMICILE
en Ile de France, 27, 60 et 76

Retrouvez tout sur notre site web : www.passcamping-car.com

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre :
camping-car, fourgon, caravane, mobil home...



Prix horaire : 58€ TTC

Forfaits pour les poses d'accessoires et l'entretien courant

Forfait de déplacement selon la zone géographique

Devis Gratuit

Pour plus d'informations :

Tél : 01 34 25 93 81 - Portable : 06 27 85 29 40

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

*Ile de France : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 95 rue des Falaises - 95280 Jouy le Moutier

R.C.S PONTOISE 792 414 724

Ils nous ont quittés...



Nous avons appris le décès de Robert LEMAIRE adhérent de l'ACcRéPa et Président d'honneur de la FFACCC.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Le Conseil d'Administration



Nous apprenons avec tristesse le décès (*après une longue maladie qui les a retenus loin de nos activités*) de notre amie Danielle COURTY.

A son mari Jacques, nous adressons au nom du club, nos condoléances et l'assurons de notre profonde amitié.

Jacqueline et Jean LEVASSEUR

Sorties FFACCC et autres Clubs prévues en 2016

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour de Printemps	11 février au 17 mars	Agay (83)	CCC EST
30 ^{ème} Festival des cerfs-volants Prolongations	15 au 17 avril 18 et 19 avril	Berck (62)	CCC NP
Safari truites	16 et 17 avril	Vasselin (38)	CCC RA
Circuit	23 avril au 1 ^{er} mai	Dans le Tarn (81)	3C AMB
Circuit	25 avril au 13 mai	Sardaigne	FFACCC
EURO CC Prolongations	16 au 22 mai 23 au 28 mai	Grèce	FICM
Week-end accordéon	4 et 5 juin	Le Palais s/vienne (87)	CC18 Club
2 ^{ème} fête du camping-car	10 au 12 juin	Montrond les Bains (42)	CCC RA
Festival de folklore international	1 ^{er} au 7 août	Port s/saône (70)	CCC EST
Sortie Jura	8 au 10 septembre	La Pesse (39)	3C AMB
Balades en Provence	10 au 17 septembre 17 au 24 septembre	Oraison (04)	CCC EST
Circuit	18 sept.au 3 octobre	Sicile	FFACCC
Salon des véhicules de loisirs	24 septembre au 2 octobre	Le Bourget (93)	FFACCC
Les 24 heures camions	7 au 9 octobre	Le Mans (72)	CCC EST
Séjour d'automne	21 octobre au 11 no- vembre	Agay (83)	CCC EST
Forum des voyages Prolongations	9 au 12 novembre 13 et 14 novembre	Bellay (01)	CCC RA
Stage de danse	20 au 27 novembre	La Ravoire (73)	3C AMB
Réveillon	30 décembre au 4 janvier 2017	Saint Pétersbourg	FFACCC

Sorties ACcRéPa prévues en 2016

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour à la neige	12 au 19 mars	Châtel (74)	Jocelyne et Didier
Retrouvailles de printemps	15 au 17 avril	Beauval (41)	Jocelyne et Didier
Sortie Pêche	22 au 24 avril	Seraincourt (95)	Gilbert et Gisèle
Circuit	23 mai au 13 juin	Ecosse	Agence Orcada
Sortie	22 juin au 3 juillet	Centre Bretagne	Dominique et Elisabeth Jean et Jacqueline
Circuit	6 au 17 septembre	Touraine	Alain et Pierrette Claude et Anny
Le Tour de l'avenir	20 au 27 août	Départ du Puy en Velay	Jocelyne, Didier et Stéphane (Alden)
Circuit	8 au 22 octobre	Martinique	Jean-Claude et Monique
Assemblée générale ACcRéPa	5 et 6 novembre	St Denis les Ponts (28)	Le bureau

Sorties ACcRéPa prévues en 2017

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.

Galette des rois	28 janvier	À déterminer	Le bureau
Circuit	3 au 27 juin	Roumanie	Pan Travel et Andrei



Vous souhaitez organiser une sortie !

Contactez Jocelyne Leblanc au 📞 06 10 92 08 22 afin d'obtenir « le guide de l'organisateur » et réserver vos dates sur le planning.

C.A.R.L.O.S - LOISIRS - 91
Présent au Salon des Véhicules de Loisirs
du Bourget - 24 Septembre - 02 Octobre.
Sur les Stands AUTOSTAR-CI-LMC
Pour nous joindre au salon :
06 99 71 52 25 ou 06 99 77 52 25

CARLOS LOISIRS 91



Hobby



**DEPOT VENTE GRATUIT & REPRISE DE VOTRE
CAMPING CAR AVEC PROPOSITION IMMEDIATE
APPELEZ-NOUS !**

CARLOS LOISIRS 91

76 Route Du Petit Ballainvilliers 91160 Ballainvilliers
Bureau : 01 69 09 25 01 - Magasin : 01 69 09 25 01
Portable : 06 99 77 52 25 - Fax : 01 64 54 95 37

ETS C.A.R.L.O.S Loisirs 91 www.carlos-loisirs-91.com

Ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h et 14h à 19h

Nos fournisseurs d'accessoires :

CMC DISTRIBUTION/ TRIGANO SERVICES/ EURO ACCESSOIRES

Remise de 10% hors prix net et promotions sur les accessoires aux adhérents ACcRéPa

Service pièces détachées et Réparations Toutes Marques

Remise exceptionnelle de 2000€ à 5000€ sur modèles 2016 exposés.

Camping-cars d'occasion : prix en baisse.

Financement total ou partiel possible : voir conditions sur place.

Concessionnaire : Autostar/ C.i / LMC / Hobby

Venez découvrir le nouveau Modèle AUTOSTAR P690 LC LIFT



**La nouvelle génération de
profilés à lit de pavillon
100 % encastré**

Série limitée

Avec

CELTIC EDITION

**Partez suréquipé
sans supplément**



MUSÉE
AIR +
ESPACE



Partenaires
du Salon des Véhicules
de Loisirs 2015

Journée des Clubs le mercredi 28 septembre 2016

Pour télécharger vos invitations : <http://www.salonvdl.com/>

JOURNÉE DES CLUBS MERCREDI 28 SEPTEMBRE



TÉLÉCHARGEZ VOS INVITATIONS



Salon du Bourget

Comme chaque année, nous pouvons avoir
des entrées au salon du Bourget à un
tarif préférentiel de :

2,35 €
par personne et par jour

Si vous voulez en profiter, il suffit de
m'envoyer votre chèque libellé à l'ordre
de l'Accrépa accompagné d'une enveloppe
timbrée à votre adresse.

Jocelyne LEBLANC
2, rue Saint Philibert
91220 LE PLESSIS-PATE

~ 13 ~



EXPLOREZ LA MARTINIQUE EN CAMPING-CAR



ET DECOUVREZ
LES PLUS BEAUX SITES DE L'ÎLE
EN TOUTE LIBERTÉ



Plus d'informations sur www.martiniquecampingcar.com
+596 (0)596 624 837 / +596 (0)696 244 164
contact@martiniquecampingcar.com

Monsieur : Prénom : N° d'adhérent : | _ | _ | _ | _ | _ |

Madame : Prénom : Club :

Nb de personnes : dont : Adulte (s) et : Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. fixe : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Pour confirmation nous indiquer votre E-mail :

Portable : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

E-mail : @ **Ou SMS** **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Longueur C.C :

Double essieux : Non | _ | Oui | _ |

Remorque : Non | _ | Oui | _ |

	Prix/pers.	Nb	Montant
Frais d'organisation	20.00 €		
Repas de Gala	34.00 €		
Non adhérent FFACCC 15 € par équipage (1)			
TOTAL A PAYER à l'ordre de la FFACCC			

(1) Si au cours du forum des voyages, vous adhérez à un club de la FFACCC, vous serez remboursés.

	Prix/pers.	Nb	Montant
Repas dansant CCCRA	24.00 €		
Forfait EDF (Seulement sur avis médical) 15 € par équipage			
TOTAL A PAYER à l'ordre du CCCRA			

Si vous désirez faire partager votre expérience sur un de vos voyages, cochez la case ☐

Si oui lequel :

PROLONGATION Du dimanche 13 au lundi 14 novembre 2016

	Prix/pers.	Nb	Montant
Prix par personne	50.00 €		
TOTAL A PAYER à l'ordre du CCCRA			

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C.

En cas de désistement non justifié, les frais engagés ne seront pas remboursés. **Arrivez avec les pleins et vides faits.**

Je soussigné (e) M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris, implique l'acceptation des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont j'ai pris connaissance, ainsi que du règlement intérieur en particulier du paragraphe III, alinéa 5 «Tous les participants à un rassemblement évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».

CCCRA, association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère

Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IMO75100284 / Assurance MACIF n° 15195976.

Siège social 20/22 Louis Armand 75015 PARIS.

Bulletin à retourner **IMPÉRATIVEMENT** avant le **15 octobre 2016**

Date et signature de l'adhérent

Accompagné des chèques à :

Bernard TEMPERE 15 chemin des traverses 43130 RETOURNAC

Tél : 04 71 65 21 07



Le CCCRA organise pour la FFACCC



LE FORUM DES VOYAGES A BELLEY (01)

**Du 9 au 13
novembre 2016**



**Ouvert à tous les
camping-caristes**

Belley compte 9 337 habitants, capitale du Bugey, chef-lieu de canton (24 communes), sous-préfecture, chef lieu d'arrondissement (107 communes) et ville la plus importante de la communauté de communes du Bugey sud qui comporte 39 communes. Ville natale de Brillat-Savarin, riche d'un patrimoine architectural estimé, forte d'une identité bugiste qui se caractérise par sa convivialité, Belley est une ville de services dotée d'un tissu industriel très diversifié. Son dynamisme sportif, commerçant et associatif, la place donnée à la culture et à l'héritage gastronomique, en font sa spécificité et son authenticité.

Mercredi 9 novembre

De 10h à 18h
Accueil des équipages sur le parking de l'Intégral
422, avenue HOFF 01300 BELLEY

GPS : N 45° 45' 0.342" E 5° 40' 58.7022"

Jeudi 10 novembre

De 9h à 12h Accueil des équipages
14h Ouverture du forum des voyages
18h30 Apéritif de bienvenue suivi d'un repas
dansant (en option) animé par Alain DIDIER

Vendredi 11 novembre

9h à 12h / 14h à 18h Forum des voyages
Célébration du 11 novembre
Visite de la ville de BELLEY, jeux

Samedi 12 novembre

9h à 12h / 14h à 18h Forum des voyages
18h Clôture du forum suivi du tirage de la tombola
20h Soirée de gala avec Pascal FLEURY en 1^{ère} partie
suivi d'un repas préparé par Monsieur HÉRITIER.

Dimanche 13 : Prolongation

Départ pour CHANAZ
Visite du village et de ses curiosités

Lundi 14 novembre :

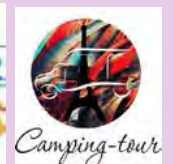
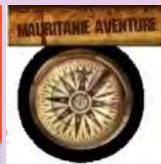
Balade en bateau à roue sur le canal de SAVIÈRES
Puis, sur la partie nord du lac, visite de l'Abbaye
d'HAUTECOMBE
Retour au stationnement
19 h : Repas de clôture.

Pour tout renseignement contacter :

Bernard TEMPERE
15 chemin des Traverses
43130 RETOURNAC
04 71 65 21 07 / 06 66 32 04 00

**NB : Branchement électrique sur site, uniquement sur avis
médical**

Les agences présentes sur le site vous proposeront leurs programmes de l'année 2017





LE BON D'INSCRIPTION
est à retourner à :
M. CLAVIER Alain
Responsable des voyages
23, Rue du Docteur Schweitzer
42400 SAINT CHAMOND



Réveillon Saint-Pétersbourg

Du 30 décembre 2016 au 04 janvier 2017

Jour 1 : Paris CDG - St Pétersbourg* (vendredi 30 décembre 2016)

Rendez-vous à l'aéroport de Paris Roissy Charles de Gaulle en milieu de matinée. Embarquement pour St Pétersbourg en vol direct sur compagnie régulière. Arrivée en fin d'après-midi à St Pétersbourg. Transfert en bus jusqu'à votre hôtel 4* en centre ville. Installation dans vos chambres et dîner d'accueil au restaurant de l'hôtel. Départ en bus de l'hôtel pour un tour panoramique « by night » de Saint-Pétersbourg. Transfert retour et nuit à l'hôtel en chambre double.



Jour 2 : Saint Pétersbourg – Soirée du réveillon* (samedi 31 décembre 2016)

Petit-déjeuner à l'hôtel puis transfert en trolley-bus au musée de l'Ermitage. Avec trois millions d'œuvres, ce musée est sans doute l'un des plus célèbres au monde. Certaines salles, somptueusement décorées, mêlent le mobilier, les objets d'art, la sculpture et la peinture, et réservent de leurs fenêtres de superbes points de vue sur la Neva ou la Place du Palais. Déjeuner au restaurant. Transfert du restaurant jusqu'au quartier Pouchkine (Triangle d'or) pour la visite guidée à pied du quartier ainsi que de la perspective Nevsky. Visite de la cathédrale Notre Dame de Kazan. Transfert retour à l'hôtel. Départ en début de soirée pour le site du « réveillon » à Podvorie en périphérie de Saint Pétersbourg. Dîner de fête typique avec chants et musiques traditionnels russes dans une isba (eau, vin, vodka et champagne russe à volonté). Animation musicale après les 12 coups de minuit et retour à l'hôtel au petit matin. Nuit en chambre double.



Jour 3 : Saint Pétersbourg* (dimanche 01^{er} janvier 2017)

Petit-déjeuner à l'hôtel. Transfert en bus en fin de matinée pour la visite guidée de la forteresse Pierre et Paul et de la cathédrale (tombeau des Romanov). Déjeuner dans un restaurant du centre-ville. Poursuite de la visite guidée à pied dans le quartier Dostoïevski et visite de l'Eglise St Vladimir. Transfert retour et dîner au restaurant de l'hôtel. Nuit en chambre double.

Jour 4 : Excursion à Pavlosk et Pouchkine* (lundi 02 janvier 2017)

Petit-déjeuner à l'hôtel puis transfert pour Pavlosk au sud de Saint-Pétersbourg. Visite guidée du château de Paul 1^{er}. Départ pour la petite ville de Pouchkine nommée ainsi en l'honneur du célèbre poète russe et appelée jadis Tsarskoïe Selo (hameau des Tsars). Déjeuner au restaurant puis visite guidée d'une des plus belles résidences impériales, le Palais Ekaterinsky, dédié à Catherine I, épouse de Pierre Legrand. Transfert retour à Saint-Pétersbourg et visite de l'église Saint-Nicolas des Marins. Retour puis dîner au restaurant de l'hôtel. Nuit en chambre double.



Jour 5 :Saint Pétersbourg* (mardi 03 janvier 2017)

Petit-déjeuner à l'hôtel. Journée libre pour profiter à nouveau du charme de la ville et acheter vos derniers cadeaux souvenirs. Dîner au restaurant de l'hôtel. Nuit en chambre double.

Jour 6 :Saint Pétersbourg (mercredi 04 janvier 2017)

Petit-déjeuner à l'hôtel puis transfert à l'aéroport de Saint-Pétersbourg. Départ pour Paris Charles de Gaulle. Arrivée en fin de matinée. Fin de nos prestations.

**Attention, l'ordre et l'horaire des visites peuvent être modifiés selon l'organisation sur place.*



1590 € * / personne

**prix par personne base chambre double*

Remise FFACCC déjà déduite. Minimum 20 personnes / Maximum 35 personnes

Notre prix comprend :

Notre accompagnateur Orcada-Voyages pendant toute la durée du séjour,
Le transport aérien Paris CDG / St-Pétersbourg / Paris CDG sur vols réguliers,
Les taxes d'aéroport : 139 € par personne à ce jour (sous réserve de modification)
L'hébergement 5 nuits en hôtel 4* base chambre double,
La pension complète du dîner d'accueil du jour 1 au dîner du jour 4,
La demi-pension lors de la journée libre à Saint-Pétersbourg (jour 5),
La soirée du réveillon avec boissons alcoolisées incluses,
Les visites avec guide francophone et les entrées mentionnées au programme,
Les transferts en bus, trolley-bus mentionnés au programme,
L'assurance assistance, rapatriement et responsabilité civile,
La permanence téléphonique de l'agence Orcada-Voyages 24h/24h 7j/7j.

Notre prix ne comprend pas :

Les boissons lors des repas (excepté pour le réveillon)
Les frais de visa et d'invitation obligatoires pour la Russie : 130 € par personne à ce jour (obtention par nos soins)
Le supplément chambre single : 225 €
Les prestations non mentionnées au programme,
Les pourboires et les dépenses à caractère personnel.
L'assurance annulation et interruption de séjour. (3% du montant total)

A retourner à :

M. CLAVIER Alain

Responsable des voyages
23, Rue du Docteur Schweitzer
42400 SAINT CHAMOND



Bulletin d'inscription



Circuit : _____ du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. domicile : _____ Tél. port : _____ E-mail : _____

Comment avez-vous pris connaissance des circuits Orcada-Voyages ? _____

Participants

Noms	Naissances	Noms	Naissances
Nom : _____	Date : ____ / ____ / ____	Nom : _____	Date : ____ / ____ / ____
Prénom : _____	Lieu : _____	Prénom : _____	Lieu : _____
Nom : _____	Date : ____ / ____ / ____	Nom : _____	Date : ____ / ____ / ____
Prénom : _____	Lieu : _____	Prénom : _____	Lieu : _____

Êtes-vous accompagnés par votre animal domestique : ☐ Non ☐ Oui (Merci de nous contacter)

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom et prénom : _____ Tél. : _____

	Prix		Nombre		Montant
Prix du circuit par personne	_____ €	X	_____	=	_____ €
Prix formalité(s) administrative (Selvant pays)	_____ €	X	_____	=	_____ €

Total voyage : _____ €

Assurance annulation (3% du total voyage) : _____ €

Total général : _____ €

Acompte 30% à l'inscription : _____ €

Solde * : _____ €

REGLEMENT à l'ordre de ORCADA :

Acompte 30% à l'inscription,
le solde 30 jours avant le départ.

**Je suis informé(e) que le solde de mon voyage devra être versé au plus tard 30 jours avant le départ, sans rappel d'ORCADA VOYAGES.*

Je règle l'acompte de 30% par :

☐ Chèque bancaire ☐ Virement ☐ Carte Bancaire ☐ Chèques vacances

Pour tout règlement par C.B ou virement, merci de nous contacter au 04 76 49 17 68

Je demande à ORCADA VOYAGES de me faire parvenir un contrat conforme à la législation en vigueur auquel seront annexées les conditions générales de vente. J'ai néanmoins déjà pris bonne note des conditions de vente qui figurent dans la brochure ainsi qu'au verso de ce bulletin d'inscription.

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé" :



Changez votre **MATELAS**
pour des **NUITS** de **REVE**

Commandez en ligne
Livraison à domicile

Le spécialiste du matelas sur-mesure

- Matelas
- Protège matelas
- Accessoires
- Sur-matelas
- Drap housse



Maintenant
pour votre **MAISON**

- Matelas
- Oreiller / traversin
- Matelas bébé
- Matelas canapé-lit (BZ-Clic-clac...)

www.matelas-camping-car.com - 02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21



**HOMOLOGUÉ
UTAC ET MINES**

à partir de

2.460€^{TTC}

REMORQUE TYPE CCT4

- Roues jumelées pivotantes*
- Chargement au sol*
- Timon central
+ biellette amovible
- Charge utile : 230kg



* Breveté



YouTube



ZA Vague de la Noé - 35680 Domalain - FRANCE
☎ **02 99 49 57 99** - commercial@yoremorques.fr

www.yo-remorques.com

Photos non contractuelles.

AS4®

L'antenne satellite automatique *garantie à vie**



5 principaux avantages, faisant de l'AS4® un choix indiscutable

- Probablement l'antenne automatique la plus rapide et la plus silencieuse du marché.
- Probablement la plus légère et la plus économe avec seulement 2A en fonctionnement.
- Conçue et fabriquée en France, elle se place en tête des dernières avancées technologiques et techniques du marché.
- Sa parabole exclusive 80 Platinum se décline ici dans une version Ultrawhite. Elle confère à l'AS4® une quasi insensibilité au vent.
- Argument décisif : sa GARANTIE À VIE* lui permet de supplanter toutes ses concurrentes.

C'est à l'écoute des consommateurs qu'ALDEN a conçu cette antenne automatique à l'électronique et mécanique éprouvées et approuvées. Rapide, précise, silencieuse, économe et sans erreur, l'AS4® donne accès à tous les services satellitaires¹. Sa parabole 80 Platinum Ultrawhite exclusive en fait une antenne «first class» qui autorise la réception des signaux dans toute la

zone de couverture des satellites. AS4®, la première antenne à pilotage hybride vous met en tête du progrès et de la simplicité pour longtemps, très longtemps. Sa garantie à vie* donne un nouveau sens à la qualité «made in France» elle en fait l'antenne de référence.

¹ selon terminal de réception et abonnement.

SATMATIC-HD®

Terminal de réception Satellite



Le récepteur automatique SATMATIC-HD® a été conçu et étudié pour un usage en camping-car permettant l'accès aux chaînes de la TNT en Haute Définition, ainsi que les chaînes radios, via FRANSAT.

Il permet également la réception des chaînes optionnelles BEIN SPORTS HD, OCS, BIS et MELODY. Enregistrez tous vos programmes TV au format numérique en HD sur un support de stockage USB externe (Clé USB, Disque Dur USB externe...).

Fonction 'Time Shifting' par l'intermédiaire d'un support de stockage externe: l'émission visualisée est enregistrée en permanence avec le SATMATIC-HD®. Ainsi, vous pouvez à partir du direct, revoir à tout moment une action passée (Instant Replay).

Détails des conditions sur simple demande : **ALDEN**, 14 route de Strasbourg, F-67230 HUTTENHEIM ou par internet: www.alden.fr

* garantie unité extérieure non cessible accordée au premier utilisateur sous réserve de retour du bon de garantie.
Alden, AS4 et SATMATIC sont des marques déposées par Alden SAS. Document non contractuel, susceptible de modifications.

Firestone

Suspensions pneumatiques

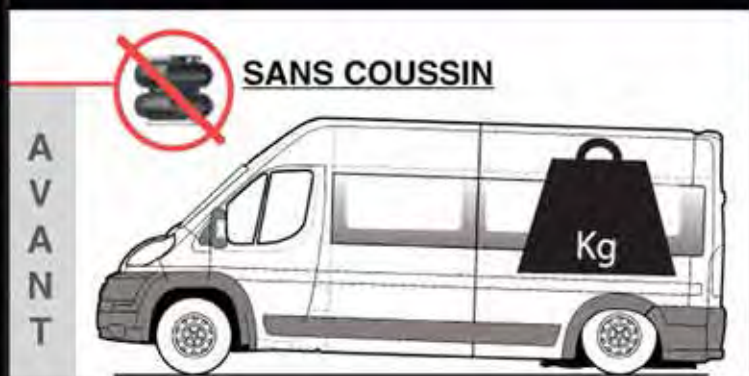
Vous présente:

SOS
SUSPENSIONS.com
Toutes Les Solutions de Suspensions!

✓ **ÉVITER L'AFFAISSEMENT**

✓ **AMÉLIORER LA TENUE DE ROUTE**

✓ **AMÉLIORER LE CONFORT**



Avec en option :

**Compresseur Embarqué
+ manomètre de commande**

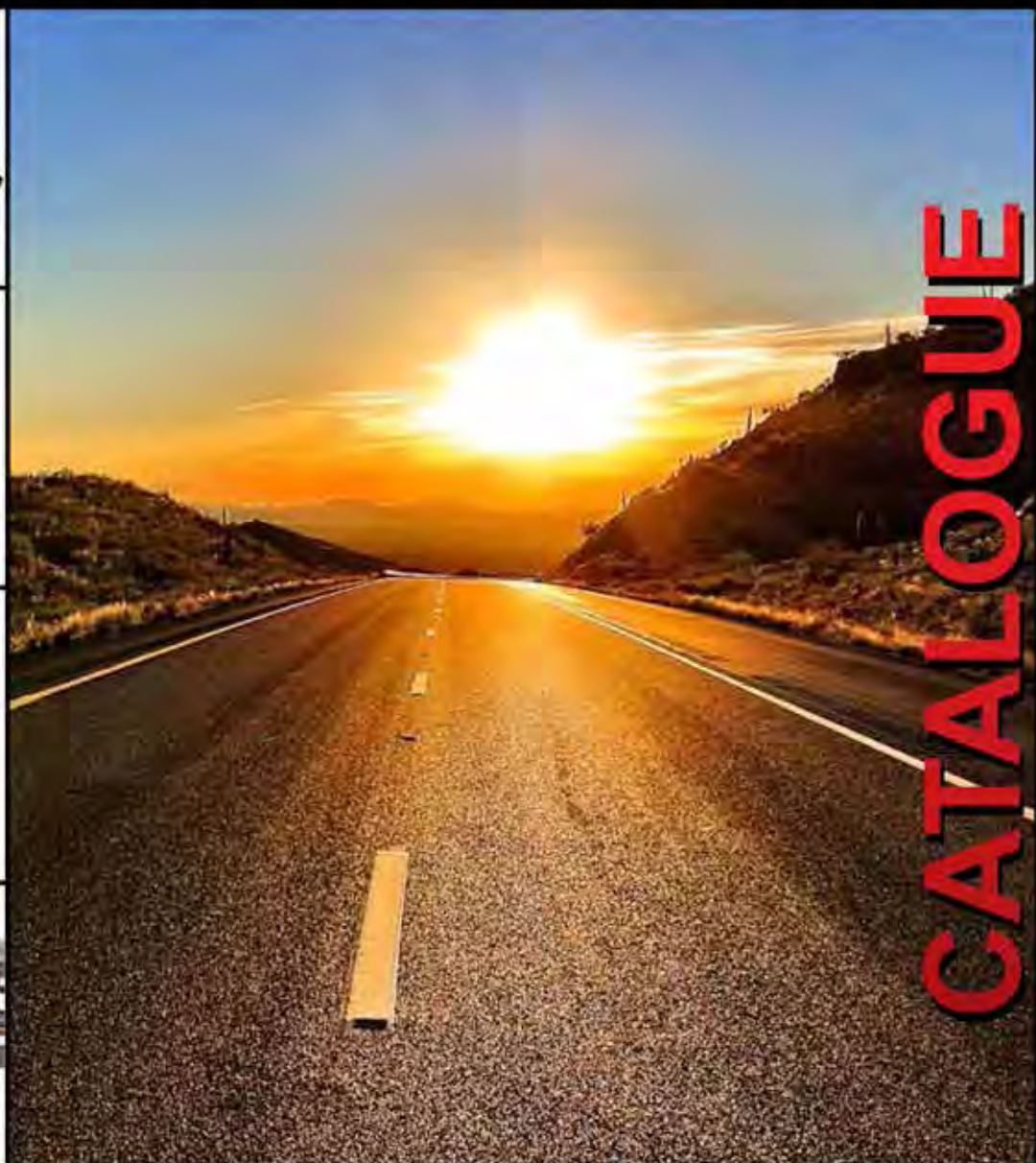


SOS

SUSPENSIONS.com

by **Firestone**
Suspensions pneumatiques

Toutes les SOLUTIONS de SUSPENSIONS!



CATALOGUE

Firestone **DRIVE>RITE** **GOLDSCHMITT** **selson** **VIAIR** **KONI**
SUSPENSIONS PNEUMATIQUES France

GRUPE SHD FIRESTONE FRANCE - 18 rue de la paix - 76410 ST AUBIN LES ELBEUF - Tél 02 35 81 53 03 - FAX 02 35 78 67 57
contact@firestone-france.com - SARL au capital de 36500 € - RCS Rouen 482 213 300 - SIRET 482 213 600 000 26 - APE 4532 Z - FR 78482213600



Expo Sport Camping

www.expocamping-loisirs.com

TOP
ACCESSOIRES

EXPO CAMPING SPORT, LE CHOIX DE L'EXPERIENCE, UN SAVOIR-FAIRE DEPUIS 49 ANS.

**CONDITIONS
EXCEPTIONNELLES :
RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE
POINT DE VENTE.**

Terrasses - Piantes toiles - Remorques



**VÉHICULES
NEUFS &
OCCASIONS**

financement
possible 100%
sous réserve
acceptation par
l'organisme prêteur



La distribution de véhicules de loisirs ne s'improvise pas. Venir chez Expo Camping Sport, c'est opter avant tout pour un savoir-faire, une équipe de commerciaux à votre écoute et des techniciens à la hauteur de vos attentes.



Créé en 1965, Expo Camping Sport est reconnu par ses clients et les professionnels du camping-car comme un des distributeurs incontournables de la région parisienne.

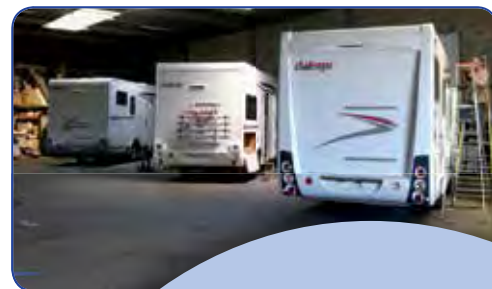
M. Gilbert Gobé est présent dans l'entreprise depuis sa création. Il préside depuis plus de 20 ans au développement de sa concession et fait partager sa passion du camping-car à une clientèle fidèle.



Aujourd'hui, Expo Camping Sport, c'est un point de vente facile d'accès proche des autoroutes et à 20 minutes de Paris à Pierrelaye (95) sur la D14. Ils vous accueillent dans leur Showroom, leur atelier, leur incontournable magasin d'accessoires à l'enseigne TOP ACCESSOIRES.

Tous les services que l'on attend d'un distributeur compétent sont proposés : entretien, réparations, toute carrosserie, SAV, pose d'accessoires, location de Camping-Car Hertz 3 Soleils, Financement ...

Coté produits, Expo Camping Sport a sélectionné les meilleurs marques de camping-cars : Challenger, Chausson et Laika. Bien entendu, un large choix de camping-cars d'occasion est à découvrir en permanence sur l'exposition. Cette passion du loisir ne s'arrête pas aux camping-cars : les grandes marques de caravanes et de mobil-home ainsi qu'un large choix d'auvents et de tentes sont exposés.



D14 - Rue Emile Zola
ZA Porte Ouest
95480 PIERRELAYE

Tél. 01 34 64 38 55

Fax 01 30 37 71 10

commercial@expocamping-loisirs.com

LA DOUCE ROUMANIE EN CAMPING-CAR

Séjour du 3 au 27 juin 2017

POINTS FORTS

- * Les châteaux de Bran et Peles
- * Les villes médiévales de Sighisoara, Sibiu, Brasov
- * Les églises en bois de Maramures
- * Les Monastères Peints de Bucovine
- * Le Delta du Danube
- * Bucarest, la capitale de la Roumanie



PROGRAMME

- Jour 1 Hongrie - Timisoara (95 km en Roumanie)
- Jour 2 Timisoara et ses environs (en autocar privé)
- Jour 3 Timisoara - Simeria (207 km)
- Jour 4 Simeria - Sibiu (60 km, ensuite en autocar privé)
- Jour 5 Sibiu - Sighisoara - Sibiu en autocar privé (250 km)
- Jour 6 Sibiu - Fagaras - Brasov (170 km)
- Jour 7 Brasov et ses environs en autocar privé
- Jour 8 Bran - Brasov - Predeal - Sinaia - Ploiesti - Bucarest (160 km)
- Jour 9 Découverte de Bucarest en autocar privé
- Jour 10 Bucarest sur place - JOURNÉE LIBRE
- Jour 11 Bucarest - Delta (317 km)
- Jour 12 Delta en barques à moteur hors-bord
- Jour 13 Delta du Danube
- Jour 14 Delta - Berca (260 km)
- Jour 15 Berca - Siriu - Intorsura Buzaului - Brasov (220 km)
- Jour 16 Brasov sur place
- Jour 17 Brasov - Miercurea Ciuc - Gheorgheni - Lacu - Rosu - Cheile Bicazului - Bicaz (242 km)
- Jour 18 Bicaz - Targu Neamt - Agapia - Bucovine - 211 km)
- Jour 19 Tour des monastères peints de Bucovine (120 km)
- Jour 20 Bucovine sur place - JOURNÉE LIBRE
- Jour 21 Bucovine - Iacoveni - Borsa - Maramures (230 km)
- Jour 22 Maramures sur place (80 km)
- Jour 23 Balade en train à vapeur
- Jour 24 Autres visites au Maramures (en car touristique) (140 km)
- Jour 25 (150 km +...)



Séjour limité à 15 camping-cars

NOTA : LE PROGRAMME DÉTAILLÉ EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'ACCRÉPA

FICHE TECHNIQUE

Circuit organisé par :

PAN TRAVEL ROUMANIE

Accompagnateur : ANDREI

Prix

1 adulte / CC: 1420 EUR / personne

2 adultes / CC: 1250 EUR / personne

3 adultes / CC: 1110 EUR / personne

Le prix comprend :

• Hébergement :

- 11 nuits en camping avec eau et électricité
- 10 nuits stationnement chez l'habitant (eau, vidange et électricité selon possibilité)
- 2 nuits en chambres d'hôtes chez l'habitant (au Delta du Danube)
- 1 nuit en parking gardé d'une pension

Note : pour la période du séjour au Delta, les camping-cars restent pour 2 nuits dans la cour gardée d'un gîte, en disposant d'électricité.

• Repas :

- 11 petits déjeuners
- 5 déjeuners en restaurant
- 2 déjeuners pique-nique
- 12 dîners (11 en table d'hôtes +1 dîner de bienvenue)
- 1 dîner de fête avec de la musique folklorique traditionnelle

Note : dans certains endroits les repas n'incluent pas les boissons (sauf pour le dîner de fête)

• Activités :

- 1 dégustation de vins
- 2 jours balade en barque au Delta du Danube avec un guide ornithologue
- 7 tours guidés en autocar privé (Timisoara, Sibiu, Sighisoara, Brasov, Bucarest, 2 au Maramures)
- 1 double transfert en autocar privé au Maramures
- 1 balade en train à vapeurs dans la Vallée de Vaser
- 1 balade en charrette
- visites guidées pour tous les sites inclus au programme

• Autres :

- guide touristique accompagnateur francophone attesté pour l'intégralité du programme en Roumanie
- dossier de voyage détaillé jour par jour
- des autocollants pour les camping-cars
- une carte détaillée de la Roumanie / équipage et des plaquettes porte-carte
- des marqueurs couleur pour traces sur les cartes
- une carte (puce) SIM/ équipage (prière de ramener un téléphone pas codé)
- assistance téléphonique de l'Agence 24h/24h
- 1 GPS (carte de Roumanie et points de chute inclus) par équipage
- les billets d'entrée pour toutes les visites prévues au programme
- 1 CD avec les photos numériques du parcours, fait par votre guide (il sera envoyé après la fin du circuit)

• Journées libres (Jours 10, 16, 20)

LA DOUCE ROUMANIE

Séjour du 3 au 27 juin 2017

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner avant le **30 juillet 2016**, sans règlement, à :

Jocelyne Leblanc - 2, rue Saint Philibert - 91220 LE PLESSIS-PATE - Tél : 06.10.92.08.22

**En retour vous recevrez les informations concernant le règlement
qui sera à effectuer par virement bancaire**

Je soussigne, (*nom et prénom*)

Adresse (rue) Code postal

Ville..... Pays

Téléphone domicile Portable

Adresse e-mail (courriel).....

*Agissant pour mon compte et celui des personnes indiquées sur ce bulletin, souhaite
procéder à la réservation du voyage défini au-dessus. J'ai pris connaissance des
conditions générales et particulières de vente.*

Participants (y compris le signataire du bulletin)

Nom et prénom	Date de naissance

Membre adhérent au Club (marquer le nom).....

☐ Un animal nous accompagne et nous assumons les frais relatifs à sa présence.

Véhicule marque Nr. Plaque

Longueur m Largeur m Hauteur m Poids :

Prix du voyage : € / personne X personne(s) =

Mode de règlement : SELON LE CONTRAT (30% + 40% par versement bancaire
anticipé + 30% à l'arrivée en Roumanie)

Je souhaite recevoir mon contrat (cocher votre option) :

☐ Par mél (e-mail)

☐ Par courrier

Date et signature

Toutes traversées maritimes aux meilleurs prix

**NOUVEAU
WEB**

EUROMER.COM

+ d'infos ferries - 350 traversées maritimes réservables en ligne



SETTE-TANGER & NADOR / GÊNES-PORTO TORRES, PALERME, TUNIS / BARI-DURRES (Albanie)...

**SÈTE-TANGER
SÈTE-NADOR**

EXCLUSIVITÉ EUROMER

2 adultes + 1 camping-car
et -20% sur le retour

(départs de Barcelone à partir de 477€)

à partir de
567€

SUPER-PROMO

GRÈCE: ANCÔNE IGOUMENITSA CORFOU PATRAS

BALÉARES: AU DÉPART DE BARCELONE

CORSE: NOUVELLE LIGNE NICE-BASTIA

IRLANDE: DÉPARTS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE



04 67 65 67 30

5, quai de Sauvages - CS 10024 - 34078 Montpellier Cedex 3



Pelletier textiles

64, route de Foëcy 18100 Vierzon

Tél: 09 53 37 57 21 port: 06 50 21 49 22

www.pelletier-textiles.com

100% laine de mouton



Profilés tous types

Expédiés sous 48 h



Protection été et hiver plus aucune condensation

Intégraux réalisation sur mesures en 5 heures dans nos ateliers

Toutes nos fabrications sont garanties 3 ans

FEDERATION INTERNATIONALE DES CLUBS DE MOTORHOMES

F.I.C.M. aisbl - IFMC npmio
Site Internet : <http://www.ficm-aisbl.eu>
Présidente : Rose Marie DELANNOY



Newsletter 14 juin 2016



La rencontre Euro CC 2016 en Grèce s'est déroulée sur un site particulier : le stade du club de football Olympiakos au Pirée, avec son grand parking et ses installations pour nos réunions, cérémonies d'ouverture et de clôture, pour la soirée chorale et les danses folkloriques, le bar-restaurant pour les différents cocktails, dans une ambiance de musique grecque qui invitait à faire quelques pas de danse rythmée.

Nos amis grecs du Hellenic Motorhome Club nous ont agréablement surpris, et les touristes de la prolongation ont eu l'occasion de connaître quelques beaux sites en leur compagnie. Les photos-souvenirs se trouvent sur le site www.eurocc2016.gr

Et l'année prochaine, en 2017, où allons-nous ? une destination fort demandée et attendue...

Pour le 40^{ème} évènement Euro CC qui se doit d'être spécial et en un lieu tout aussi spécial : la ville de **LEON (Espagne)**, capitale de l'ancien Royaume de León, sur le chemin du pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. La rencontre principale aura lieu à Pâques, pendant la Semaine Sainte, déclarée fête d'intérêt touristique internationale, du 10 au 16 avril 2017, et la prolongation du 17 au 23 avril. Réservez dès maintenant les dates sur votre agenda.

Pourquoi mentionner le terme spécial ? Nos amis du Lleure Camper Club Catalunya organiseront une rencontre internationale en-dehors de leur Catalogne natale, à une grande distance de chez eux, pour nous faire découvrir la région autonome de Castille-León, avec ses 215 km du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Demande expresse à vous tous, membres FICM, clubs et fédérations et tous les affiliés, selon nos Statuts, et pour favoriser l'assistance à ce grand rassemblement international et donner support à l'organisateur de l'Euro CC, veuillez ne pas organiser de réunion, sortie/voyage aux mêmes dates et lieux.

Bon été en motorhome.

Rose-Marie Delannoy

Présidente

F.I.C.M.aisbl - IFMC npmio
Association Internationale Sans But Lucratif
Immatriculée sous le n° W354002273 à la sous-préfecture de ST-MALO (F)
Siège social : 36, rue du Stade-35260 CANCALE - FRANCE
Secrétariat Général : 24, avenue du Clairpré-1410 WATERLOO - BELGIQUE

Après quelques années sans sortie neige,
sept équipages se sont retrouvés à Châtel (74)



Après installation des camping-cars
L'apéritif de bienvenue...



Balade à travers la montagne...



Balade en raquettes jusqu'en Suisse

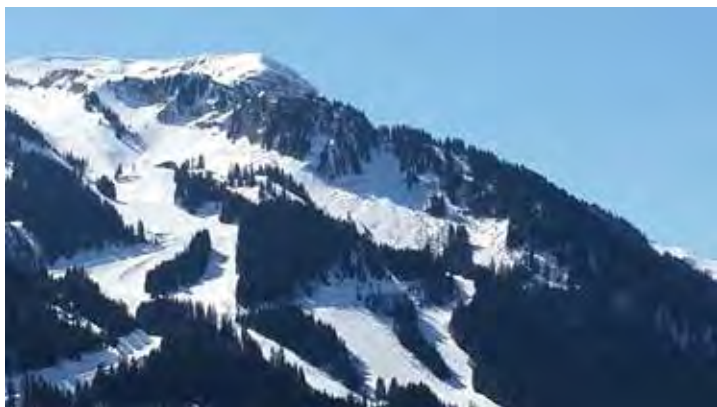


Aïe Aïe Aïe...



Après l'effort...

...le réconfort.



Cherchez Christian, cherchez Jean-Claude...
Ils skient trop vite pour moi ! Ou alors ils se baladent dans le village...

ESSONNE Caravanes

Tél : 01 69 01 72 98

Vente de camping-cars et de caravanes neuves et d'occasions

ESSONNE CARAVANES
42 AVENUE DE LA DIVISION
LECLERC - RN 20
91310 LONGPONT SUR ORGE

www.essoncar.com



N88
PRADELLES Haute - Loire
BIENVENUE

Coordonnées GPS: Latitude :44.77596°
Longitude :3.88788°

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'aire de la saison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'aire de la saison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'aire de la saison est un endroit à ne pas manquer.

«Endroit très calme, très accueillant. Le petit village de Pradelles est très beau»
Michol du 37

«Nous avons passé une agréable nuit et au matin, nous nous sommes rendu au magasin en face où se trouvent de délicieux produits du terroir et un excellent accueil. Nous repasserons.»
Bob du 84

HALTE CAMPING CAR
AIRE DE LA SALAISON
43 Pradelles
www.saisons-de-pradelles.fr

LUDOSPACE.COM REVENDEUR FRANCE
Aménagement + Accessoires
Véhicules de Loisirs **REIMO**

1000 m2 POUR VOS ACCESSOIRES

SALON DU BOURGET 2016
DU 24 SEPT AU 2 OCT. 2016
HALL 1 STAND E4
(Face Entrée RER-PIETONS)
NOMBREUSES NOUVEAUTÉS
SUR LE STAND

VOTRE CODE REMISE DU 24 SEPT. AU 30 OCT. 2016 :
ACCRP (5% de Remise Valable sur une commande) !

dwv ALUVENTS
ecatron
POSE DE TOITS RELEVABLES REIMO

LUDOSPACE.COM www.ludospace.com
ZC Hermitage - 240, Rue Marcel Martin 88130 CHARMES
Tél : +33 (0) 3 29 65 50 32 info@ludospace.com

Venez savourer notre menu fermier !

au milieu de la nature et des animaux de la ferme

En saison : chèvre, chevreau, agneau, volaille issus de l'exploitation



Ferme Auberge La Lionnière



Chambres d'hôtes
Gîtes ruraux
Vente de fromages de chèvre

Françoise et Frédéric BOULAND

Ferme de la Lionnière - 1 rue de la Lionnière

41 110 MAREUIL/CHER

Sur réservation au 02 54 75 24 99

Mail : contact@lalionniere.fr - www.lalionniere.fr



**Effet anti-roulis
garanti !**

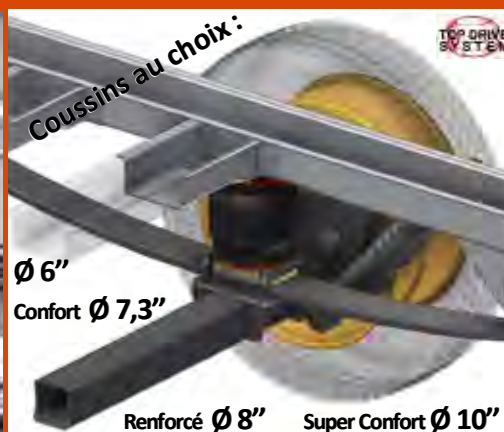
**Avec ou sans
kit compresseur**

Avec ou sans
manomètres

Panneaux de
commande au choix



X250



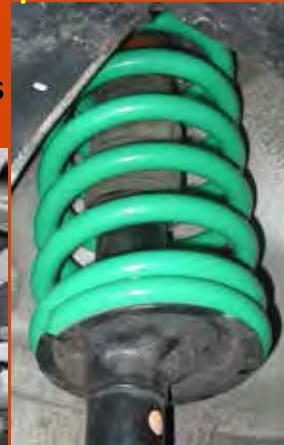
Kits pour 4 x 4



**Ressorts
renforcés**

pour réhausser l'Avant

**Ressorts
Arrière**



DIN 1 Sprinter W906 Master X70



Nouveau Ford Transit 2014

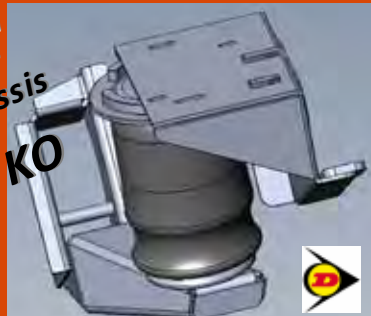


IVECO
2014



Master X62

**Aussi
pour
châssis
AL KO**



**Mode de stabilisation Manuel
ou Automatique**



**Télécommande
sans fil**

Tous types de véhicules

A.M.I. Réseau

**34 Rue de Picpus Bât B2
75012 PARIS**

☎ 01 42 77 85 26 ☎ 06 72 50 94 19

simon.germaine@amireseau.fr

www.amireseau.fr



<https://www.youtube.com/watch?v=k7Ze2NrXfbE>



*L'autre façon
de partir
en camping-car*

WWW.ORCADA-VOYAGES.COM

MERCI DE M'ENVOYER VOTRE
CATALOGUE GRATUITEMENT

Nom & prénom.....

Adresse.....

Portable.....

Email.....

ORCADA VOYAGES

20 RUE GUSTAVE FLAUBERT

38100 GRENOBLE

04 76 49 17 68

CONTACT@ORCADA-VOYAGES.COM

Imm n°IM 038 100034 - RCS Grenoble 498 509 504
Garantie financière : Schneider Brothers & Partners Ltd
RCP : HISCOX Paris 75002



VOYAGISTE PAN TRAVEL ROUMANIE

PARTENAIRE
FFACCC DEPUIS 2013

Découvrez la ROUMANIE en camping-car:

- voyages en groupe accompagnés
- voyages individuels (auto-tours)

Retrouvez notre offre détaillée sur

www.pantravel.ro/cc

ou contactez-nous pour des informations supplémentaires:

AGENTIA DE TURISM PAN TRAVEL

Str. Traian Grozavescu nr. 13

CLUJ-NAPOCA 400305

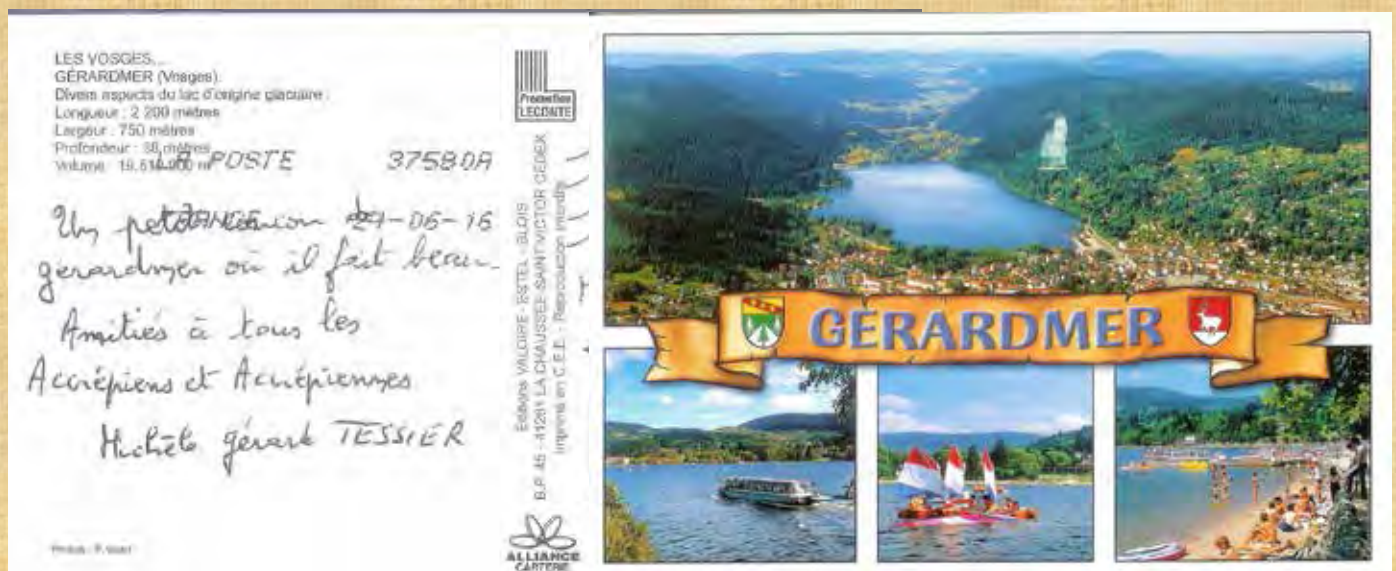
ROUMANIE

Tel: 00 40 264 420 516

Portable: 00 40 722 513 100

Email: office@pantravel.ro







13 équipages dont 3 jeunes enfants, sortent leur maison à roulettes pour se retrouver le 15 avril au ZooParc de Beauval qui se situe à Saint Aignan s/cher dans le Loir et Cher. Nous sommes stationnés pour deux nuits sur le parking. Un pot d'accueil à 18h nous réunit sous les auvents de deux camping-cars, pour nous protéger du temps incertain. Tous les équipages sont présentés pour ceux qui ne se connaissent pas. Les organisateurs (Jocelyne et Didier Leblanc) expliquent le déroulement de ces retrouvailles. Un fromage de chèvre est offert à chaque équipage : un délice.



Le lendemain matin 16 avril, le groupe se dirige vers 9h30, à l'entrée du ZooParc de Beauval.



Cette journée est libre et c'est par petits groupes que nous visitons le zoo, mais nous nous retrouvons tous pour les deux spectacles.

Que de changements depuis la dernière visite de l'ACcRéPa en 2012, lors de l'arrivée de Huan Zi et Huan Huan, le couple de pandas géants. Le parc a été agrandi de trois hectares en 2014, un espace pour le nouveau spectacle d'oiseaux : « Les Maîtres des Airs ». En 2015, la piscine à otaries a été réaménagée pour un spectacle inédit : « L'Odyssée des lions de Mer ». Et en 2016, une réserve est créée pour les hippopotames et les nyalas.

Nous suivons le sens de la visite, en direction du premier spectacle sur les otaries qui a lieu à 11h. En 1980, la propriétaire Françoise Delord ouvre un parc ornithologique avec 1500 oiseaux. Il y a à présent dans les volières 2000 individus.



En 1989, Beauval devient un parc zoologique en accueillant les fauves et les singes. Le nombre d'entrées passe de 70 000 à 1 100 000 en 2015.

Ce ZooParc a été classé parmi les 15 plus beaux zoos du monde.



Il est 11h. Toute l'ACCréPa est présente pour assister au spectacle des otaries.



Pour déjeuner, une grande partie du groupe se retrouve au self-service Le Tropical, pendant que d'autres vont à la crêperie La Roseraie.

L'après-midi, direction la Serre Australasienne. Si vous regardez attentivement la 2ème photo, vous apercevrez le bébé de ce kangourou arboricole de Goodfellow, qui est né le 18 août 2015, qui est sortie de la poche le 3 février 2016, qui se prénomme « Kitawa », c'est une femelle.



Sur les hauteurs de Chine, le couple de pandas géants âgés de 6 ans 1/2 paraissent tranquillement dehors. La femelle n'ovule qu'une seule journée par an et le mâle n'est pas trop porté sur la chose. Leur vie sexuelle commence à peine pour ces animaux qui peuvent vivre 30 ans. Une tentative d'insémination artificielle a eu lieu fin février.



Une petite ferme est là pour la plus grande joie des petits.



Eléphants et orangs outans sont sur notre chemin, en direction pour le spectacle des oiseaux.
Une femelle orang outan et son petit dans ses bras.



Nous sommes installés dans un amphithéâtre de 3000 places, pour assister au spectacle grandiose des « Maîtres des Aïres ». Des aigles, vautours, faucons, buses, pélicans, ibis, cigognes, marabouts, perroquets... tournoient au-dessus de nos têtes. Plus de 200 oiseaux en vol libre pour un ballet féerique.



Nous allons vers le nouvel espace dédié aux hippopotames. Impressionnants dans leur piscine.



La journée s'achève. En passant par les girafes, les rhinocéros, nous allons vers la sortie. Il commence à pleuvoir.

Le temps a été froid mais sans pluie. Une dame avec un manteau rouge est là devant les boutiques souvenirs : c'est Madame Delord. Elle contemple la réussite de son ZooParc.

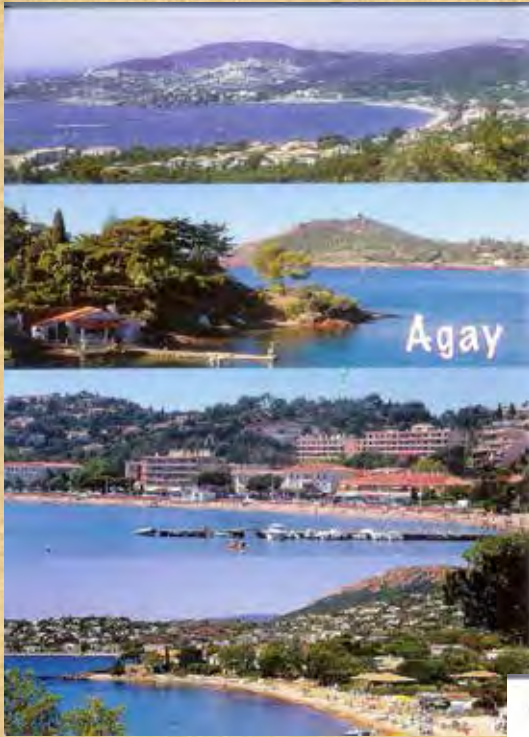


Nous nous donnons rendez-vous le lendemain matin pour une randonnée, une pluie diluvienne nous empêchant de prendre l'apéro.

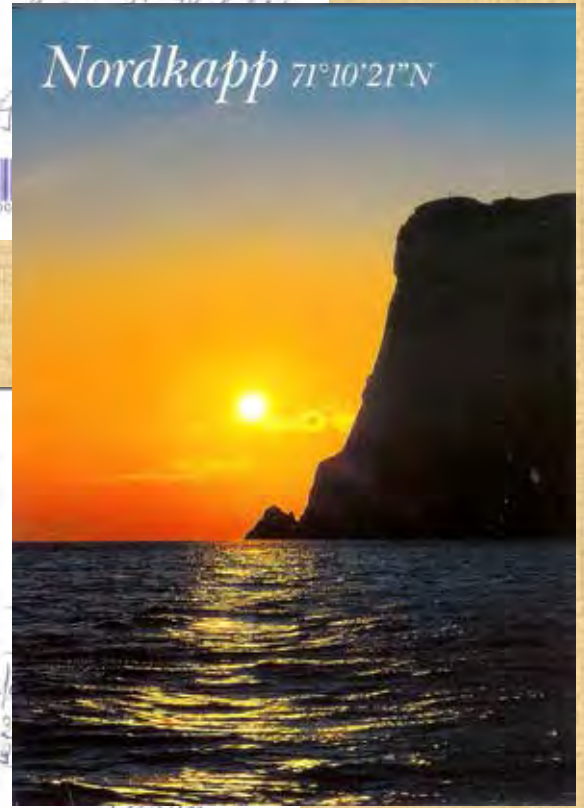
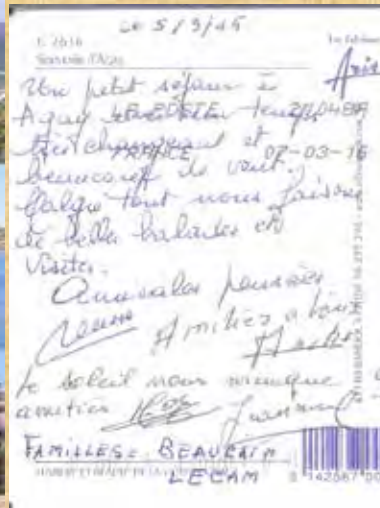


17 avril, 12h, tous les équipages quittent le zoo vers la ferme auberge de La Lionnière, située à Mareuil sur Cher. Mr et Mme Bouland y élèvent un troupeau de 100 chèvres et 5 boucs qui broutent sur 15 ha de prairies. Nous sommes attendus pour un déjeuner. Un apéritif maison et ses toast, deux entrées, coq au Sauvignon, salade et son fromage et un dessert maison sera servi arrosé de vin au pichet. Mille excuses pour les personnes que l'on ne voit pas sur les photos. La dislocation a eu lieu dans l'après-midi, deux enfants rentrant à l'école le lendemain matin.

Ils ont pensé à nous



Agay



Nordkapp 71°10'21"N

- FRANCE -



Je vous souhaite de
belles balades dans vos
maisons à roulettes
A bientôt...



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Bulletin d'adhésion - Année 2016 -

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/78 art. 27, vous êtes informés que ces renseignements seront traités informatiquement. Ils sont nécessaires à la gestion de l'ACCRéPa et de la FFACCC. Ils pourront, sauf opposition de votre part, être transmis à des organismes liés contractuellement à ces associations. Les réponses ont un caractère obligatoire. Un défaut de réponse ou une opposition pourraient vous priver de certains des services offerts par l'ACCRéPa. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Ces questions n'ont qu'un seul but :

Mieux vous connaître pour mieux vous accueillir. Merci de votre confiance et bienvenue.

L'adhésion ayant un caractère familial, nous vous demandons de bien vouloir indiquer ci-dessous les personnes qui participeront habituellement aux activités.

Nom Prénom

Date de naissance / / Actif ou Retraité - Profession

Nom Prénom

Date de naissance / / Actif ou Retraité - Profession

Autres participants

Adresse

Code postal Ville

 Domicile Portable

Adresse @

Marque et type de votre camping-car

Avez-vous la CiBi ?

Avez-vous été auparavant membre d'un club de Camping-Caristes ?

Si oui, lequel ? S'il s'agit d'un club membre de la FFACCC

Indiquez votre n° d'adhérent Possédez-vous la plaque bleue ?

Droit d'entrée pour la première adhésion **10** euros (vous recevrez en échange les insignes fédéraux)

Cotisation année 2016 **60** euros

Pour une adhésion au 1er juillet 2016 **40** euros + le droit d'entrée : **10** euros

Date & Signature

Paiement par chèque à l'ordre de l'**ACCRéPa**, à retourner à :

Jocelyne LEBLANC

2, rue Saint Philibert

91220 LE PLESSIS-PATE

Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est équipé d'un réservoir d'eaux usées et, à défaut,
je m'engage sur l'honneur à l'équiper dans les trois mois.

Conditions générales

Conformément aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du code du tourisme dont le texte est ci-dessous reproduit ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant dans le présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant la signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-5 du Code du tourisme, il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud- Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Extraits du Code du tourisme :

ART. R211-3 - Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyage ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par la présente section.

ART.R211-3-1-L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectuée par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du Code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L 141-3 ou le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R211-2.

Article R211- 4 - Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates, et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage/ séjour tels que :

1°. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3°. Les prestations de restauration proposées ;

4°. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.

5°. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6°. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.

7°. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ;

8°. Le montant ou le % du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde.

9°. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-8 ;

10°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.

11°. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-9, R211-12 et R211-10 et R211-11 ;

12°. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou maladie.

13°. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18.

ART.R211-5 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ART, R211-6 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les 2 parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1°. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2°. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjours fractionnés les différentes périodes et leurs dates ;

3°. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, l'heure et lieu de départ et de retour ;

4°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5°. Les prestations de restauration proposées ;

6°. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7°. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8°. Le prix total des prestations facturées ainsi qu'une indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-8 ;

9°. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxe de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10°. Le calendrier et les modalités de paiement du prix; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.

11°. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12°. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13°. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-4 ci-dessus.

14°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.

15°. Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-9, R211-10 et R211-11 ;

16°. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.

17°. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18°. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19°. L'engagement de fournir par écrit à l'acheteur au moins 10 jours avant la date prévue du départ les informations suivantes ;

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés ou, à défaut le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone, une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20°. La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R211-4 ;

21°. L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

ART. R211-7 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui, pour effectuer le voyage ou le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet, Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise en aucun cas à une autorisation préalable du vendeur.

ART. R211-8 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article L211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ART.R211-9 - Lorsque avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur, et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ART, R211-10 - Dans le cas prévu à l'article L211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ART.R211-11 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser dès son retour la différence de prix ;

- soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.

Conditions particulières Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75 % u prix du voyage.

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage. Toute cession (voir l'article R211-9 ci-dessus) pourra entraîner des frais d'un montant de 10 € par personne.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars ; Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Nota : Pour certains voyages, la FFACCC se réserve le droit de proposer, en option, une assurance Annulation et Interruption de Voyage et de Séjour.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situation particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Mis à Jour le 14 Décembre 2014

Concessionnaire:         

51 Avenue Georges Clémenceau, 77400 LAGNY SUR MARNE (5min de Disneyland) - Tel : 01.64.12.48.48
Mail : Campingcar77@gmail.com - Ouvert du Lundi au Samedi



250

Camping-cars

EXPOSITION PERMANENTE !

- * Destockage
- * Neufs
- * Occasions



www.campingcar-77.com



WATTELLIER, LE SPECIALISTE DU CAMPING-CAR ET DE LA CARAVANE



+ 100 CAMPING-CARS ET CARAVANES, NEUFS ET OCCASIONS

REPARATION, ENTRETIEN ET CARROSSERIE | RÉPARATEUR AGRÉÉ FIAT PRO



MAGASIN CLC ACCESSOIRES : VENTE ET POSE D'ACCESSOIRES



FINANCEMENT ET ASSURANCE | SAV TOUTES MARQUES | LOCATION

WWW.WATTELLIER.FR

Rue Emile Combes, 60600 ERQUERY - **Tél. 03 44 50 15 07**
sas-wattellier@wattellier.com - GPS : N. 49°24'30", E. 2°27'39"

Retrouvez-nous sur : www.facebook.com/CLCLoisirs et www.twitter.com/CLCLoisirs

